

République française

Département de l'Aisne

RF  
PREFECTURE DE LAON

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 29/09/2022  
002-210204756-20220923-DE\_2022\_041-DE

## COMMUNE DE MONTAIGU

Séance du 23 septembre 2022

Membres en exercice : 13

Date de la convocation: 23/09/2022

Présents : 8

*L'an deux mille vingt-deux et le vingt-trois septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Caroline MITOUART*

Votants : 11

Pour : 11

**Présents** : Caroline MITOUART, Alexandre PRESTAIL, Aymeric COLAS, Matthieu DEBLED, Freddy BESSE, Morgan BOURDON, Monique DE BROUWER, Brigitte GONON

Contre : 0

Abstentions : 0

**Représentés** : Grégory HAVEL par Monique DE BROUWER, Benoît BENSCH par Morgan BOURDON, David MASCRET par Freddy BESSE

**Excusés** :

**Absents** : Cindy DELAPLACE, Thomas HOUDELETTE

**Secrétaire de séance** : Monique DE BROUWER

### Objet : Réfection toiture du bâtiment situé sur les parcelles F0968 et F0967 - DE\_2022\_041

Madame le Maire présente des devis de réfection de la toiture du bâtiment situé à gauche de l'église, chemin rural dit du cimetière.

Le montant approximatif du coût de la réfection de la toiture de ce bâtiment est de 60 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Madame le Maire à signer les devis pour un montant estimatif de 60 000 € TTC,
- de donner pouvoir à Madame le Maire pour déposer les demandes de subventions auprès de l'Etat, de la Région, du Département, des fonds européens et de tous les organismes publics.

Fait et délibéré en séance,  
les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire, Caroline MITOUART

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_